

V - LE COACHING AU NIVEAU DEPARTEMENTAL, INTERDEPARTEMENTAL, REGIONAL (EPREUVE COMBAT)

1 - LES CARTES D'ACCREDITATIONS DES COACHES

Coaches nationaux

- Les coaches des catégories A, B et jeunes coaches 16-17ans accrédités par la FFK doivent porter leur carte personnalisée (avec photo d'identité) autour du cou pour coacher aux compétitions départementales, interdépartementales et régionales.

Coaches des organismes territoriaux

- Les coaches non accrédités par la FFK devront porter la carte spécifique des organismes territoriaux autour du cou.
- Les cartes sont valables pour deux saisons sportives (2019/2020 & 2020/2021).

La carte de coach, avec le cachet de l'organisme et la signature du responsable technique, sera remise par l'organisme ayant organisé la 1^{ère} compétition de la saison sportive. Cette carte validée par un des organismes, départemental, interdépartemental, régional, ayant organisé la 1^{ère} compétition de la saison sportive, sera valable pour toutes les compétitions territoriales, et ce pendant les deux saisons sportives 2019/2020 et 2020/2021.

Le président du comité départemental, de la zone interdépartementale, de la ligue régionale et les responsables techniques ne pourront pas coacher dans leur territoire respectif du fait de leur statut. (Zone géographique de responsabilité)
(Exemple : un responsable d'arbitrage d'un département ne pourra pas coacher dans son département. En revanche, il peut coacher en zone interdépartementale, en ligue régionale et au niveau national).

Un meeting pour les coaches doit être prévu par les directeurs technique départementaux dès le début des premières compétitions de la saison sportive afin d'accréditer les coaches et remettre les cartes avec le cachet de l'organisme et la signature du DTD. Les cartes de coaches ainsi validées seront valables pour toutes les compétitions territoriales, et ce pendant les deux saisons sportives 2019/2020 et 2020/2021.

Les ZID et les ligues régionales doivent également prévoir des meetings et des cartes de coaches à remettre lors des premières compétitions de la saison sportive, pour deux raisons :

- Si des ZID et/ou des ligues régionales organisent des compétitions non qualificatives avant les comités départementaux.
- Pour les coaches n'ayant pas encore de carte.

Un briefing avant le début de chaque compétition est à prévoir également par le responsable technique de chaque organisme (DTD, commissaire sportif, DTR).

2 - LES PREREQUIS ET LES CONDITIONS POUR COACHER

Prérequis

- Etre majeur et licencié à la FFK la saison sportive en cours.
- Etre minimum ceinture noire 1^{ère} dan
- Etre minimum DAF
- Jeunes coaches de 16 et 17 ans
 - o Etre licencié à la FFK la saison sportive en cours.
 - o Etre minimum ceinture noire 1^{ère} dan.
 - o Etre en possession de l'AFA.

(Les jeunes coaches sont autorisés à coacher uniquement aux compétitions pupilles et benjamins)

Conditions pour coacher :

- Avoir les prérequis.
- Assister au meeting des coaches organisé et dirigé par le responsable technique de l'organisme (DTD, commissaire sportif, DTR).
- Présenter le passeport sportif lors du meeting de début de saison afin de percevoir la carte d'accréditation pour coacher. La carte de coach est valable pour les saisons sportives 2019/2020 et 2020/2021.
- Porter la carte d'accréditation.

(Lors du meeting une carte sera remise aux coaches n'ayant pas l'accréditation nationale par l'organisme ayant organisé la 1^{ère} compétition de la saison sportive.

3 - LE QUOTA DE COACHES PAR CLUB

Départements - Zones interdépartementales - Ligues régionales

Le nombre de coaches par club est défini en fonction du type de compétition

* Championnats des ligues régionales ; minimes, cadets, juniors et seniors : 3 coaches maximum.

* Open des ligues régionales des pupilles et benjamins : 4 coaches maximum.

* Toutes autres compétitions non qualificatives, toutes catégories d'âges confondues : 4 coaches maximum

Cette règle est identique aux compétitions nationales

4 - LES DROITS ET DEVOIRS DES COACHES

Devoirs

- Porter une tenue sportive réglementaire, survêtement complet, pantalon et veste à l'effigie du club si possible et chaussure de sport. Aucun effet rajouté à cette tenue sportive n'est autorisé, excepté un carnet, porte document etc. pour prendre des notes.
- En fin de saison sportive, en fonction du temps, lorsque les arbitres retirent leur veste, les coaches pourront porter un tee-shirt à l'effigie du club ou un tee-shirt sportif.
- (Les débardeurs ou tout autre vêtement ne seront pas autorisés) ;
- Respecter et faire respecter les règlements fédéraux en vigueur (arbitrage et compétitions) ;
- Avoir un comportement exemplaire en toute circonstance.
- Respecter les zones qui sont attribuées pour coacher.
- Rester assis sur les chaises mises en place pour le coaching
- S'interdire de traverser les surfaces de compétitions (tatamis) ;
- S'interdire d'effectuer des gestes de protestation et de parler aux arbitres ;
- Préparer et placer les compétiteurs dans les zones d'appels ;
- Veiller à ce que le compétiteur ou l'équipe se présente à l'appel pour combattre. Après le 1^{er} appel, deux autres appels seront effectués, à l'issue de ces trois appels le sportif ou l'équipe sera disqualifiée ;
- Avoir une attitude digne et de réserve lors des manifestations vis-à-vis : du sportif, du public, du corps arbitral, de la commission sportive, des autres coaches, des autres compétiteurs et envers toute autre personne présente ;
- Respecter toutes les décisions des arbitres
- Ne pas contester les décisions (points, avertissements, etc.) prises par le corps arbitral.

(En cas de contestation relative à une décision, le responsable technique intervient pour un rappel au règlement).

En cas de récidive et en fonction de la gravité des faits, le responsable de la compétition et le responsable technique peuvent décider de suspendre le coach pour toute la durée de la compétition.

En outre, si un coach ne respecte pas les règles d'éthique et de bonne conduite, le responsable technique de l'organisme écrit au Directeur Technique National ou son représentant. En fonction de la gravité des faits, des sanctions peuvent être prises.

- Doit être responsable du comportement et des actes des athlètes de son club durant toute la durée de la compétition.

Droits

- Les coaches ayant participé à un des meetings (départemental ou interdépartemental ou régional), sont habilités à coacher dans chacun de ces organismes ;
- Peuvent circuler dans les zones lui étant réservées. Il peut photographier et/ou